



Bastia
CITÀ DI CULTURA

**Extrait du registre des délibérations du
Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 8 octobre 2026**

Objet : Acquisition d'un appartement situé au 9 rue Sainte Elisabeth

Date de la convocation : 2 octobre 2026

Date d'affichage de la convocation : 2 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit octobre à 17h30 le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gilles SIMEONI

Nombre de membres composant l'assemblée : 43

Nombre de membres en exercice : 43

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 39

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur Gilles SIMEONI ; Madame Emmanuelle De GENTILI ; Monsieur Pasquale CASTELLANI ; Madame Hélène BERETTI ; Monsieur Paul TIERI ; Madame Mattea LACAVE ; Monsieur Serge LINALE ; Madame Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA ; Monsieur Didier GRASSI ; Madame Françoise FILIPPI ; Monsieur Antoine GRAZIANI ; Madame Josephine NATALI ; Monsieur Pierre PIERI ; Monsieur François FABIANI ; Madame Anne-Marie CARRIER ; Madame Catherine CASIMIRI ; Monsieur Philippe CIMINO ; Madame Carulina COLOMBANI ; Monsieur Franck DASSIBAT ; Monsieur Alain Del MORO ; Madame Angelina MANGANO ; Madame Danielle MATTEI ; Madame Mathilde MATTEI ; Madame Marie-Dominique NASICA ; Monsieur Pierre ORSINI ; Monsieur Laurent PAPAIZIAN ; Monsieur Pierre SAVELLI ; Madame Marie STROMBONI ; Monsieur Philippe VIGNOLI ; Monsieur Sylvain FANTI ; Madame Allison FIESCHI ; Monsieur Jean-Martin MONDOLONI ; Monsieur Julien MORGANTI ; Madame Josepha OLIVESI ; Madame Marie-Claire POGGI ; Madame Hélène SALGE ; Monsieur BATTINI Nicolas ; Monsieur Michel BRUSCHINI ; Madame Valérie IDDA.

Etaient absents :

Ont donné pouvoir :

Madame Emmanuelle LUCIANI à Monsieur Pierre SAVELLI ;
Monsieur Michel GRIMALDI D'ESDRA TERRACHON à Madame Hélène BERETTI ;
Monsieur Jean-Sébastien De CASALTA à Monsieur Julien MORGANTI ;
Monsieur Matthieu RICCI à Madame Allison FIESCHI.

Monsieur Gilles Simeoni ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Antoine Graziani élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L. 1111-1 ;

Vu le courrier de la Ville à Mme MORGANTI en date du 26 décembre 2025 ;

Vu le courrier de Mme MORGANTI à la Ville en date 9 janvier 2026 ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 5 octobre 2026 ;

Considérant que les immeubles sis 9, rue Ste Elisabeth, cadastrés AO 29 et AO 30, font depuis une vingtaine d'années, l'objet d'un Emplacement Réservé n° 20 (ER) au PLU en vue d'y réaliser une placette ;

Considérant que la Ville de Bastia a acheté à l'amiable ou dans le cadre de l'exercice du droit de préemption urbain, la totalité des lots de copropriété de l'immeuble sis sur la parcelle AO 30 ;

Considérant que pour l'immeuble cadastré AO 29, seuls deux lots restent à acquérir afin de permettre la réalisation du projet. A savoir, le lot n°4 appartenant à Mme Morganti Daria (un logement) et le lot n°2 appartenant à Mme Ponzi-Cardi Marie-Jeanne (une cave) ;

Considérant Mme Morganti souhaite vendre son appartement à la Ville. Ce dernier de type 2, d'une superficie totale d'environ 44,65m², est situé sur 2 étages et comprend :

- Au RDC : une entrée avec placard, un coin douche wc, un séjour et une cuisine
- Dans les combles aménagés : une chambre, puis un édicule comprenant un petit dégagement ouvrant sur un WC et un cagibi et une terrasse.

Considérant la proposition de la Ville de Bastia à Madame Morganti d'acquérir son bien pour un montant de 110 419,45€ (2473€/m²), offre que Mme Morganti a acceptée par courrier en date du 9 janvier 2026.

Après avoir entendu le rapport de Madame Emmanuelle de GENTILI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité, Monsieur Julien MORGANTI ne participant pas au vote.

Article 1 :

- **Approuve** l'acquisition de l'appartement de Mme Morganti Daria situé au 9 rue Sainte Elisabeth dans l'immeuble cadastré AO 29 pour un montant de 110 419,45€.

Article 2 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et tous documents nécessaires à son établissement.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Signé électroniquement le 15/10/2026

Signé électroniquement le 15/10/2026

Antoine GRAZIANI

Gilles SIMEONI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.